

Contexte

La lutte contre la iatrogénie médicamenteuse évitable, problème de santé publique, est devenue une priorité.

Le **manque de standardisation dans les pratiques infirmières** quant à l'administration de médicaments constitue un facteur de risque, notamment lors des transferts de patients d'un service à un autre et d'un établissement à un autre.

En 2013, dans le guide de sécurisation et d'autoévaluation de l'administration des médicaments, la Haute Autorité de Santé (HAS) préconise d'utiliser des PTMI standardisés.

Objectif

- Uniformiser et sécuriser les pratiques intra services et inter établissements
- Réalisation d'un **thésaurus de PTMI partagé au niveau régional** à destination des infirmiers pour les **médicaments injectables à risque administrés en pousse seringue électrique ou pompe.**



Résultats

Chaque PTMI se décline sous forme de rubriques

-
- indications, précautions d'emploi
 - posologie
 - mode opératoire de préparation de la seringue + protocole d'administration
 - données de stabilité et de conservation de la seringue préparée
 - principaux signes cliniques de surveillance + effets indésirables + conduite à tenir en cas de surdosage

DOBUTAMINE (DOBUTEX®) 250 mg/50 mL CHOC CARDIOGÉNIQUE

Indications - Choc cardiogénique

Précautions d'emploi - Ne pas administrer à l'opérateur, à l'adulte en charge, à l'opérateur. Pas de pré-concentration de la solution.

Posologie - 2 à 5 µg/kg/min, selon prescription médicale.

Médicaments de référence - Soluject - Nucleo 8.9% ou 0.9% ou 0.5% (50 mL)

Le PTMI « Dobutamine dans le choc cardiogénique », a été rédigé et proposé à l'ensemble des professionnels de la région.

Discussion / Conclusion

La diversité des unités de prescriptions constitue un frein à la standardisation des protocoles.

La sécurité des soins liés aux médicaments est une nécessité.

Le thésaurus de PTMI est un **outil de facilitation et de sécurisation de prise en charge du patient.** Chaque PTMI implémente un thésaurus régional dans le but de standardiser les pratiques intra et inter établissements.